



**PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 octobre 2020**

ETAIENT PRESENTS

Amaud PRINTEMPS	Emmanuelle MENARD	Etienne HUCAULT	Sandrine VIEL	Nathalie MOREAU (à partir de 18h40)
Thierry BAUDOUIN	Pascale FERCHAUD	Corinne BAUDRY-GELLE (à partir de 18h55)	Bruno BODIN	Marie JARRY
Sandra CAILTON	Yannick CHARRIER	Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN	
Anne Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Pierre MORIN	Anne ROUX	
Véronique VILLEMONTEIX	Pierre BUREAU	Anita BRIFFE	Rodolph THIBAudeau	
Alain ROBIN	Pascal GABLY	Stéphanie FILLON	Hélène BROSSEAU	
Jean-François MOREAU	Bérandère BAZANTAY	Jean-François MORIN	Philippe BARON	

**POUVOIRS
ABSENTS EXCUSES**

Marinette TALLIER à Véronique VILLEMONTEIX	Constance MACKOW à Rodolph THIBAudeau	Nathalie MOREAU (jusqu'à 18h40)
Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Corinne BAUDRY-GELLE (jusqu'à 18h55)	

Secrétaire de séance : Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY – Directeur Général des Services Adjoint

☺

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Madame MENARD déclare la séance ouverte.

☺

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 est approuvé.

☺

ACTES DU MAIRE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 8 juin 2020.

☺

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.

0380

ADDITIF :

Madame le Maire informe qu'un additif est prévu à l'ordre du jour. Il concerne l'Education Musicale en Milieu Scolaire (EMMS) par le conservatoire de musique.

Bruno COTHOUIS annonce qu'à l'occasion des 50 ans du marché couvert, des animations sont prévues chaque samedi d'octobre.

L'inauguration s'est déroulée le samedi 10 octobre, dans une ambiance conviviale où les partenaires locaux étaient à l'honneur.

Madame le Maire précise que le protocole sanitaire a été respecté et craint un renforcement de ce dernier dans les jours à venir en cas d'évolution défavorable de la situation.

AFFAIRES GENERALES

Agglo 2B – Rapport d'activité 2019

Le rapport d'activité 2019 de l'Agglo 2B est présenté à plusieurs voix.

Il a été ajouté :

Sur le volet Economie, Madame le Maire informe qu'un job dating virtuel va avoir lieu cette année.

Dans le cadre de la crise économique liée à la COVID19, de nombreux dispositifs d'aide ont été mis en place dans le Bocage.

Elle ajoute que l'Agglo 2B a été représentée à Paris au sein de la maison Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'une opération de marketing territorial, ce qui a permis notamment à un couple de venir s'installer à Bressuire.

Marie JARRY, sur le volet Culture, indique que Bocapôle a été en nette progression sur l'année 2019 et que la régie se portait bien. Seulement, 2020 va être une année particulièrement affectante pour les équipes et les budgets du fait de la crise sanitaire, qui touche l'ensemble du monde du spectacle.

Une importante réhabilitation du musée de Mauléon est prévue en juin 2021. Ce musée sera adossé à une bibliothèque et un accueil touristique.

Concernant les centre aquatiques, Madame le Maire indique que l'année 2020 montre une très forte baisse de la fréquentation sans doute liée à la crise sanitaire et à la population qui s'est détournée des piscines.

Concernant la gestion des déchets, Pascale FERCHAUD souhaite féliciter tous les habitants de l'Agglo 2B puisque, suite à la mise en place des nouvelles consignes de tri, on constate une nette diminution du tonnage ET un meilleur tri.

Concernant le SSIAD, Pascale FERCHAUD rappelle les difficultés de recrutement de personnels aides-soignants et infirmiers du fait des temps de déplacements qui ne sont pas comptabilisés dans leur temps de travail. Les postes proposés correspondent alors à un 30h semaine et ne sont pas attractifs.

Concernant le transport, Madame le Maire indique que le pôle multimodal proposera des locations de vélos, scooters. Toute une offre de mobilité sera mise au service des Bressuirais. Il s'agit d'inciter les salariés à utiliser le co-voiturage ou encore le vélo.

Dans le cadre de la politique de la ville, Madame le Maire informe qu'une maison France Services devrait ouvrir dans le quartier Valette en 2021. Une partie du service prévention de l'Agglo 2B sera également au cœur du quartier pour aller à la rencontre des habitants.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, Madame le Maire souhaite saluer les médecins de ville, le CHNDS et les réseaux de professions libérales qui, en 2020, ont renforcé leur travail commun autour de nouvelles pratiques.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Dispositif « Participation citoyenne »

Madame le Maire présente le dispositif et informe le Conseil que, dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement intérieur qui permettra l'intervention de personnes extérieures en séance, la gendarmerie est venue présenter le dispositif à 18h00 ce jour dans le cadre d'une commission de synthèse.

Madame le Maire rappelle que la mise en place de ce dispositif fait suite à une réunion avec les riverains du quartier « rue de la Grange et rue de Chachon », après le drame de cet été.

Elle explique que cette démarche consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage les voisins à être vigilants et solidaires pour signaler des choses anormales à la gendarmerie par le biais de personnes référentes. Madame le Maire ajoute que cette démarche n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Madame le Maire propose qu'au-delà de ce quartier « rue de la Grange et rue de Chachon » à Bressuire, le quartier Bois-Vert de Saint-Sauveur et un quartier sur la commune déléguée de Clazay soient concernés par la mise en place du dispositif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE METTRE EN PLACE** le dispositif « participation citoyenne » en partenariat avec la gendarmerie nationale.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif

VOTE : adopté à l'unanimité

Avenant à la convention action Cœur de ville : stratégie de déploiement

Bruno COTHOUIS présente l'avenant à la convention cœur de ville sur son volet « stratégie de déploiement »,

Vu la convention Action Cœur de Ville, signée le 15 octobre 2018.

La Ville de Bressuire est lauréate du programme Action Cœur de Ville, ce programme national mobilise différents partenaires et financeurs afin de favoriser le développement des centres-villes de 322 villes moyennes.

Dans ce cadre, la Ville de Bressuire a signé une convention cadre, le 15 octobre 2018 avec l'Etat, Action Logement, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, la Banque des territoires, les chambres consulaires, l'association de commerçants, le club des entreprises, l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine, l'Agglomération du Bocage Bressuirais afin de dynamiser le centre-ville de Bressuire autour des cinq axes suivants : habitat, développement économique et commercial, développer la mobilité, l'accessibilité et les connexions, mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine et fournir l'accès aux équipements et services publics.

Cette convention cadre prévoyait la conduite de deux études pluridisciplinaires, afin de permettre à la municipalité et à l'Agglomération du Bocage Bressuirais d'adopter un plan guide de développement du centre-ville, suivant leur domaine de compétences respectif.

Aussi durant 18 mois, les bureaux d'étude Urbicus et Villes Vivantes ont étudié le centre-ville de façon exhaustive afin d'établir un état des lieux du centre-ville selon les cinq thématiques précitées et afin de mobiliser la municipalité et l'Agglomération du Bocage Bressuirais autour d'un plan d'actions.

La proposition d'avenant jointe en annexe est la traduction de cette ambition de transformer le centre-ville de Bressuire autour des trois axes suivants :

- Faire venir en centre-ville de Bressuire :

Il doit être recréée une convivialité dans l'ensemble des espaces publics. En effet, tout au long de ce programme Cœur de Ville, chaque site fléché sera tour à tour réétudié dans son intégralité ; que ce soit au niveau de la mobilité (pour permettre à chacun de trouver sa place) ou au niveau de nouvelles ambiances urbaines (embellissement des façades, végétalisation et valorisation des espaces publics ...) afin d'inciter à prendre le temps et du plaisir à y flâner et s'y poser. Il est projeté de recréer des espaces verts dans chaque site approprié.

La municipalité souhaite améliorer l'attractivité commerciale du centre-ville et accueillir des enseignes à dimension nationale. Un renforcement de la communication, une augmentation des animations et l'organisation d'événements récurrents doivent aussi favoriser la fréquentation du centre-ville.

- Susciter le désir d'habiter à Bressuire :

Le Cœur de ville ne vivra durablement que si la population souhaite s'y installer. Pour cela, les actions de la municipalité iront en faveur d'une rénovation et de l'amélioration de l'habitat, en partenariat avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Il est prévu également d'intensifier les équipements (qui sont toutefois présents en nombre) avec l'installation d'une ludothèque, d'une maison France Services, d'un pôle social, d'une résidence sénior et d'un EHPAD...

La pierre angulaire de l'aménagement de Bressuire dans les prochaines années est la rénovation de son château, avec un budget de 2.5 millions consacré à la restauration des murailles. Ceci se fera en s'adossant à un projet touristique structurant et important pour l'ensemble du territoire, qui est en cours de réflexion.

- Favoriser les connexions et les liaisons douces avec le cœur de ville.

Afin de pouvoir mobiliser les différents partenaires autour de ces ambitions et de pouvoir bénéficier de leur soutien financier, il convient de valider le projet d'avenant annexé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la Convention Action Cœur de Ville joint et à solliciter au fur et à mesure les différents financements.

Madame le Maire revient sur le diagnostic qui a été fait et qui a permis de fixer ces objectifs. Elle indique que les vacances de logements se trouvent principalement en centre-ville, et concernent des logements qui mériteraient des réhabilitations énergétiques et de confort pour accueillir des familles. Ces logements sont pour la plupart situés au-dessus des commerces, et ne bénéficient pas d'entrées indépendantes.

Elle ajoute que l'étude montre que la population se rend en centre-ville par utilité et pas pour la convivialité. La convivialité générée par exemple par l'espace des Cloîtres devra s'étendre au reste du centre-ville.

La ville a aussi besoin de mobilités différentes. Madame le Maire précise que nous n'enlèverons pas les voitures mais qu'il faut trouver des liaisons sécurisées et agréables pour les vélos, les piétons.

L'offre de stationnement est quant à elle très complète, mais il faut envisager des offres de stationnement pour les personnes qui habitent et/ou travaillent en ville.

Elle ajoute que l'offre de services publics est satisfaisante, mais elle doit continuer à se développer notamment au travers des réflexions menées actuellement sur un pôle touristique sur les Cloîtres, une ludothèque, un pôle social, une Maison France Services...

Ce diagnostic donne une réelle ligne de conduite pour les années à venir et permet d'aller au bout de la réflexion avant d'envisager les actions à mener sur du plus long terme.

Florence BAZZOLI trouve l'impulsion de l'action Cœur de Ville très importante, car elle permet de poser un cadre, sur l'ensemble de Bressuire. Concernant la végétalisation, elle souhaite un plan global sur ce sujet et ajoute que des groupes d'actions citoyennes ont travaillé et ont proposé des actions à mettre en place. Florence BAZZOLI souhaite qu'il y ait un travail collaboratif entre les citoyens et la commission espaces verts.

Madame le Maire propose que le document lui soit remis afin de l'étudier avec Yannick CHARRIER et rappelle que la population a été pleinement associée à ce projet Action Cœur de Ville.

Yannick Charrier répond que le sujet de la végétalisation pourrait être intégré à certaines commissions.

Pierre MORIN émet le souhait que le projet Cœur de Ville soit adossé à un projet culturel, qui pourrait être lié à l'architecture, au patrimoine. Cela pourrait donner envie de s'investir à Bressuire.

Madame le Maire rappelle que concernant le cœur de ville et le château, la culture y a évidemment toute sa place.

Véronique VILLEMONTAIX ajoute que la commission culture va prochainement être lancée et rappelle que 3 expositions sont actuellement visibles à Bressuire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant.

VOTE : adopté à l'unanimité

Convention cadre pluriannuelle – Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs avec la Région Nouvelle Aquitaine

Madame le Maire présente la Convention Cadre pluriannuelle avec Argentonnay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Nueil les Aubiers et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-3 et L4221-1,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et les règlements d'intervention induits,

Vu la délibération n°2017.728.SP du 10 avril 2017 relative à la Politique Contractuelle de la Nouvelle Aquitaine,

Vu la délibération n°2019.603.SP du 12 avril 2019 adoptant le « Dispositif en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes Nouvelle-Aquitaine »,

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en 2019 l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Revitalisation des centres villes et centres bourgs ». Avec ce dispositif, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre en œuvre une politique spécifique en faveur des petits et moyens pôles urbains confrontés à des problématiques de dévitalisation manifestes.

Au vu des enjeux de revitalisation partagés et des démarches déjà initiées à l'échelle intercommunale et communale, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les 6 petits et moyens pôles urbains : Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre, Nueil les Aubiers et Argentonnay ont souhaité répondre collectivement à cet Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région en faveur de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Cette démarche collective permettra de travailler en synergie, de faciliter l'émergence puis la concrétisation de projets en cœur de ville, de favoriser l'expérimentation de démarches et de soutenir des initiatives afin de réinvestir voire de réinventer les cœurs de bourgs et de ville.

Dans ce contexte, un projet de Convention cadre pluriannuelle concernant la Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs du Bocage Bressuirais a été élaboré en collaboration avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Il a été soumis au vote des élus régionaux lors de la plénière du lundi 5 octobre 2020.

Afin de pouvoir signer la convention cadre pluriannuelle revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, il convient également à la municipalité de la valider. Le projet est joint en annexe.

La signature de cette convention permettra à la Région d'apporter son soutien financier aux opérations éligibles et aux besoins d'ingénierie éligibles, dans le cadre de sa politique en faveur de la revitalisation des centres-villes/centres-bourgs, de ses politiques sectorielles et d'aménagement du territoire, et après concertation avec les partenaires financiers du projet, soit :

- Ingénierie externe,
- Mutations d'îlots stratégiques en centre-bourg / centre-ville,
- Soutien à l'adaptation du commerce et de l'artisanat, aux mutations du secteur en centre-bourg,
- Soutien au travers de projets innovant favorisant l'émergence de nouvelles formes d'activités, de commerces et de services de centralité,
- Mobilisation des politiques sectorielles régionales

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention jointe.

VOTE : adopté à l'unanimité

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Restauration des murailles du château - Autorisation de dépôt de dossier de subvention

Bérangère BAZANTAY explique que les prochains travaux de restauration des murailles du château de Bressuire, qui seront réalisés par l'équipe de maçonnerie du château, nécessiteront un accompagnement par une équipe de maîtrise d'œuvre est nécessaire. Cette équipe est constituée d'un architecte du patrimoine, le cabinet Nigues de Niort et d'un archéologue, la société Atemporelle de Parthenay.

Le coût de cet accompagnement est de 7 250,00 € HT pour le cabinet Nigues et de 39 900,00 € HT pour l'archéologue. Du fait de l'intérêt de ces travaux, les services de la DRAC proposent une subvention dans le cadre de l'entretien à hauteur de 50 %.

Jean-François MOREAU demande combien de temps va durer l'accompagnement du cabinet Nigues ?

Pierre BUREAU répond que l'accompagnement va durer 4 ans et qu'actuellement, l'essentiel des travaux est réalisé par nos équipes.

Madame le Maire ajoute que nos équipes municipales sont compétentes, ce qui a permis que la DRAC accepte de les laisser travailler la pierre alors qu'ils n'assuraient jusque-là que la dévégétalisation du site.

Pierre BUREAU confirme que nos équipes savent travailler la pierre et qu'ils peuvent ainsi faire ces travaux. Malheureusement, dans la prochaine tranche, nos agents ne pourront pas intervenir sur les courtines et les pieds des tours, relativement dégradés.

Jean-François MOREAU informe que le chantier d'insertion va intervenir sur le chantier de restauration du château, avec le chef d'équipe Jocelyn Humeau.

Pierre BUREAU ajoute que cela va permettre à des apprentis de travailler des matières nobles et ne pas découvrir que le travail de dévégétalisation. C'est une réelle volonté de continuer la formation des jeunes. Le suivi de la DRAC est quant à lui obligatoire.

Pierre MORIN demande quel est le périmètre concerné par la rénovation ?

Pierre BUREAU répond que cela concerne différents endroits mais pas l'ensemble des murailles. Ces travaux vont permettre d'éviter la pénétration et l'écoulement de l'eau.

Bérangère BAZANTAY ajoute que les prochains travaux se feront sur le logis en priorité, mais les services ne pourront pas intervenir en régie, il faudra donc faire appel à un Architecte des Bâtiments de France et à un archéologue.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** le maire à déposer un dossier de subventions correspondant et signer tout acte relatif à ce projet.

VOTE : adopté à l'unanimité

Breuil-Chaussée lotissement la Touche II – Autorisation du Maire à déposer le permis d'aménager

Bérangère BAZANTAY explique que, dans le but de poursuivre l'urbanisation du bourg de Breuil Chaussée et dans la continuité des derniers projets de lotissements communaux, la commune de Bressuire a lancé l'étude d'aménagement d'une opération d'habitation de logements individuels.

Il est prévu de viabiliser une quinzaine de lots avec un accès par le lotissement de La Touche 1, Rue St Exupéry.

A la demande de Madame le Maire, Bérangère BAZANTAY explique que l'objectif est de créer un lotissement novateur, harmonieux, qui se fonde dans le paysage naturel très arboré. Un travail avec un architecte paysager a été mené. Des parcelles plus petites et pré-aménagées (clôture, voirie...) seront proposées pour inciter les futurs acquéreurs à rester dans l'esprit préservation-environnement. Une réflexion a été menée sur l'éclairage public, le maintien des haies, et l'aménagement de logements sociaux sera proposé sur une parcelle. Il s'agit de présenter un « modèle » de lotissements pour le futur dans le Bocage.

Florence BAZZOLI demande s'il serait possible à l'avenir de travailler sur des espaces partagés, mutualisés pour les habitants ?

Bérangère BAZANTAY répond que cela serait possible sur les zones naturelles en bordure mais difficilement réalisable sur les parcelles à construire compte tenu de leur surface.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à déposer le permis d'aménager relatif à l'aménagement du lotissement La Touche II à Breuil Chaussée et à signer l'ensemble des documents liés à ce projet (conventions de viabilisation, indemnités...)

VOTE : adopté à l'unanimité



Acquisition d'un terrain Boulevard Nérison

Anne-Marie BARBIER explique qu'à l'occasion de l'aménagement d'un cabinet médical au 13 bd Nourrisson (anciennement Crédit Agricole) des discussions ont eu lieu avec les porteurs de projet pour permettre un accès depuis le boulevard Nérison jusqu'au parking de l'ancien collège Supervielle.

Dans le cadre de « Cœur de ville », cette acquisition est importante notamment pour les études de la requalification de la friche de l'ancien collège. En effet, elle permettra de rattacher ce site au centre-ville.

Il s'agit donc d'acquérir environ 700 m² à la SCI LA PASSERELLE pour créer une connexion avec le site de l'ancien collège.

Il s'agit de créer un passage piéton sur le côté le long du bâtiment et de rattacher l'ancien parking arrière du Crédit Agricole au site de l'ancien collège.

Le prix d'acquisition est fixé à 56.00 € le m² sachant que les aménageurs du cabinet médical ont pratiquement réalisé l'ensemble des travaux de viabilisation.

Il conviendra ensuite d'intégrer cet espace dans le domaine public de la commune.

Madame le Maire ajoute que cette réflexion rejoint l'Action Cœur de Ville afin de créer des liaisons entre l'ancien collège, le conservatoire mais aussi le cœur de ville. Il est donc intéressant d'avoir le cheminement piéton sans oublier le parking qui sera public.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** l'acquisition d'un terrain d'environ 700 m² à la SCI LA PASSERELLE au 13 bd Nérison au prix de 56.00 € le m².
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris l'acte notarié.

VOTE : adopté à l'unanimité

Beaulieu-sous-Bressuire – Acquisition d'un terrain rue de la Prévôté

Arnaud PRINTEMPS que les consorts ARSICAULT/MOREAU sont propriétaires d'une parcelle de 6 533 m² rue de la prévôté sur la commune déléguée de Beaulieu. Ce terrain est à vendre.

Dans ce secteur il y a régulièrement des problèmes d'inondation, il a donc été étudié, en lien avec le service assainissement de l'Agglo2b, la possibilité de créer un bassin de rétention sur cet espace.

Pour ce faire, les différents services sont entrés en relation avec les vendeurs et il a été validé un prix de vente à 15 € le m².

Ce terrain cadastré 028 AR 0055 ET 0296 d'une superficie de 6480 m² + 53 m² permettra donc notamment la création d'un bassin de rétention de 1000 m².

Madame le Maire ajoute que cette acquisition permettra non seulement de régler un gros problème d'eaux pluviales mais aussi de donner la possibilité de créer des habitations nouvelles et donc de revendre des parcelles.

Yannick CHARRIER précise que les inondations ont été provoquées par les constructions antérieures. La mise en place d'un bassin de rétention est souhaitable. Il ajoute que cela permettra effectivement de créer des parcelles, mais aussi d'envisager des liaisons douces entre la cité située à l'arrière de cette parcelle, le bourg et la coulée verte.

Florence BAZZOLI demande l'origine de ces inondations et si le bassin suffira ?

Arnaud PRINTEMPS répond que le souci provient des constructions antérieures qui n'avaient pas anticipé ce problème. Des avaloirs ont été créés depuis mais ne suffisent pas d'où la nécessité d'un bassin de rétention.

Pierre BUREAU ajoute que la taille du bassin est supérieure aux études faites par le service assainissement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** l'acquisition des parcelles cadastrées 028AR0055 et 028AR0296 aux Consorts ARSICAULT/MOREAU d'une superficie totale de 6533 m² au prix de 15 € le m².
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris l'acte notarié.

VOTE : adopté à l'unanimité

Noirlieu – Cession d'une maison rue des Tonnelles

Anne-Marie BARBIER explique que la commune a mis en vente, en début d'année 2020, une maison située 11 rue des tonnelles à Noirlieu au prix de 25 000 €.

Il s'agit de l'ancienne poste qui a été louée plusieurs années par les exploitants du « Nerlutais » bar situé dans le bourg de Noirlieu. La maison est assez vétuste et il y a notamment beaucoup de traces d'humidité à l'intérieur.

Aucune proposition n'a été faite jusqu'en septembre 2020 il a donc été décidé d'inclure à cette vente un garage situé sur la parcelle cadastrée 192B0211.

Après plusieurs visites, Mme Sylvie CHAMARD a fait une proposition d'achat a 25 000 € pour l'ensemble (maison + garage).

Les frais de bornage du garage seront à la charge de la commune.

Madame le Maire indique que la maison est très détériorée à l'intérieur. De nombreux travaux sont à prévoir.

Vu l'avis de France Domaine ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la cession de la parcelle cadastrée 192B0209 d'une superficie de 170 m² comprenant une maison d'habitation ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée 192B0211 d'environ 28 m² comprenant un garage, pour un montant total de VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000 €).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris l'acte notarié.

VOTE : adopté à l'unanimité

Cession d'un terrain à la COVI – parcelle cadastrée AS 0427

Anne-Marie BARBIER explique que M. BOURIGAULT Directeur de la COVI a fait part de son intention d'acquérir un terrain situé sur le site de l'ancien champ de foire, parcelle cadastrée AS0427.

La société COVI avait acquis en septembre 2017, à la commune, une partie de ce site (11 336 m²) située en limite de leur terrain. Aujourd'hui la société COVI a besoin d'un espace pour l'accès des poids lourds sur leur site.

Cette parcelle étant libre à la vente, il a été proposé une cession à 3 € le m² soit un prix de vente total arrondi à ONZE MILLE DEUX CENTS EUROS.

Il a été précisé à la COVI qu'un accès pourra être créé mais qu'aucun nouveau branchement (eau, électricité, assainissement) ne pourra se faire de ce côté-là et qu'ils devront se raccorder sur leurs réseaux existants.

Pierre MORIN demande pourquoi le terrain déjà acheté par la COVI ne suffit pas à installer l'accès poids-lourds ?

Pierre BUREAU répond qu'une station de prétraitement plus importante que prévu a été construite depuis ce qui explique le manque de place.

Madame le Maire complète en indiquant que la COVI n'avait pas forcément besoin de toute la parcelle mais qu'il paraissait compliqué de morceller à nouveau la partie restante.

Pierre BUREAU s'étonne d'un prix de cession relativement faible et souhaite en connaître la cause ?

Madame le Maire répond que le prix de cession avait été le même lors des cessions précédentes.

Anne-Marie BARBIER ajoute que, étant donné sa situation, la destination de ce terrain ne pouvait pas être différente, et qu'il fallait garder une cohérence de prix avec ce qui avait été fait avant. La négociation a d'ailleurs conclu à une cession de l'ensemble afin d'éviter des bornages supplémentaires.

Vu l'avis de France Domaine ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la cession de la parcelle AS0427 à la société COVI pour un montant de ONZE MILLE DEUX CENTS EUROS (11 200 €).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris l'acte notarié.

VOTE : adopté à l'unanimité

Quartier de Saint-Porchaire – Cession d'une maison impasse de l'Eglise

Anne-Marie BARBIER explique que la commune est propriétaire d'une maison située au 4 impasse de l'Eglise dans le quartier de St Porchaire sur la parcelle cadastrée CL0159 pour une surface de 101 m². La maison est abandonnée depuis de nombreuses années et il a été décidé de la mettre en vente.

Cette maison est en très mauvais état. De plus il y a un problème de raccordement au réseau d'assainissement car il est peu profond et il n'est pas possible de faire des travaux. Cela nécessitera pour les potentiels acquéreurs d'installer une pompe de relevage.

Plusieurs visites ont eu lieu et M. et Mme CAILLAUD Julien ont fait une proposition d'achat à 18 000 €.

Pierre MORIN demande pourquoi la maison appartenait à la commune ?

Pierre BUREAU répond qu'elle devait appartenir au gardien du presbytère.

Philippe ROBIN rappelle qu'il y a quelques années, l'embellissement de l'église avait été évoqué. Il s'agissait de démolir tout ce qu'il y avait autour car la commune est propriétaire des bâtiments qui entourent l'église.

Madame le Maire répond que la maison peut être mise en valeur avec des travaux.

Anne-Marie BARBIER ajoute que ce logement de 100m² pourra permettre à une famille de s'installer dans la commune.

Florence BAZZOLI rejoint la réflexion de Philippe ROBIN et souhaite que les ventes à venir soient réfléchies en amont dans le cadre de l'attractivité des communes.

Vu l'avis de France Domaine du 12 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la cession de la parcelle CL0159 à M. et Mme CAILLAUD Julien pour un montant de DIX HUIT MILLE EUROS (18 000 €).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris l'acte notarié.

**VOTE : 1 abstention (Pierre MORIN)
Adopté**

Echange de 3 places de parking place de la gare entre la commune et la copropriété de la résidence située au 15 Bd Clémenceau

Yannick CHARRIER explique que dans le cadre des travaux et du réaménagement de la place de la Gare, une partie du terrain de la copropriété de l'immeuble situé 15 bd Clémenceau est située sur la Place de la Gare. Ainsi, sur ce terrain, existent des places de parking privatives appartenant à la copropriété qui doivent être déplacées pour permettre un aménagement définitif cohérent.

Il s'agit d'échanger 3 places de parking privatives (lot 29, 30 et 31 de la copropriété) situées sur la portion de trottoir en face de la façade Sud du bâtiment (sur la parcelle cadastrée AR0068) contre 3 nouvelles places de parking aménagées par la commune. Une des places de parking est située pour partie sur la copropriété et sur le domaine de la commune.

Il convient donc de déclasser du domaine public l'espace destiné aux nouvelles places de parking sachant que cela ne porte atteinte à la circulation et de classer l'espace des anciennes places de parking (trottoirs devant l'immeuble et excepté la place 1) dans le domaine public (voir plan joint).

La commune prendra en charge l'ensemble des travaux et des formalités (y compris frais de bornage et frais de notaire). Le Syndic de copropriété de la résidence située 15 bd Clémenceau a donné son accord.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** l'acquisition d'une portion du terrain cadastré AR0068 d'une superficie d'environ 63 m² pour l'EURO SYMBOLIQUE ;

- **DE CLASSER** cette portion de terrain dans le domaine public ;
- **DE DECLASSER** du domaine public les portions d'une partie d'une nouvelle place de parking (place 1) et 2 nouvelles places de parking (place 2 et 3) pour une superficie d'environ 33 m², de la place de Gare ;
- **DE VALIDER** la cession des portions sus nommées au syndic de copropriété de la résidence située 15 bd Clémenceau pour l'EURO SYMBOLIQUE ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris l'acte notarié.

VOTE : adopté à l'unanimité

Conventions de servitudes GEREDIS – Place de l'an 2000 – Parcelles cadastrées 296 BP 73 158 77 153 15

Yannick CHARRIER explique que GEREDIS doit procéder au raccordement du parc éolien « Chemin Vert » sur la commune de CHICHE, au poste source de Bressuire

Des considérations techniques les amènent donc à créer du réseau électrique souterrain moyenne tension.

Il est donc prévu de passer un câble réseau souterrain sur les parcelles cadastrées 296 BP 73 158 77 153 et 152

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitudes GEREDIS.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de servitudes avec GEREDIS sur les parcelles cadastrées 296 BP 73 158 77 153 152.

VOTE : adopté à l'unanimité



EDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE (EMMS) PAR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Marie JARRY informe l'Assemblée que le Conseil Municipal de Bressuire doit se prononcer sur le temps d'intervention du Conservatoire de musique dans les diverses écoles pour l'année scolaire 2020-2021.

Le coût horaire de l'intervention est de 55.00 €, inchangé par rapport à l'année 2019/2020, où il

avait été voté 323 heures.

Suite à la période de confinement, le Conservatoire de Musique n'a pas pu effectuer 120h30 d'Enseignement Musicale en Milieu Scolaire 'classique' + 20h00 d'orchestre à l'école sur l'année scolaire 2019-2020.

Ces heures réalisées entre septembre et décembre 2020 sont déduites du nombre d'heures total habituel de 323 h affectées sur une année scolaire.

Par conséquent, seront affectées à la période de janvier à juin 2021 : 323h-140h30 soit 182h30. Ces heures seront facturées en juillet 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **SE PRONONCER** sur le nombre d'heures global en milieu scolaire effectué par le Conservatoire de musique et la répartition et facturation proposée sur l'année 2020-2021.

VOTE : adopté à l'unanimité



D.M n°3

Jean-François MOREAU présente la Décision Modificative N°3 et explique que cela permet de réaffecter des crédits sur des lignes budgétaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

VOTE : adopté à l'unanimité

Fonds de concours de la commune de Bressuire à l'Agglo2B pour le Pôle d'échanges multimodal

Jean-François MOREAU explique que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais réalise les travaux du pôle d'échange multimodal (y compris la passerelle).

L'estimation des coûts des différents éléments constitutifs du programme pris en charge par la Communauté d'Agglomération est d'un montant de : 3 422 955 €

Dans le cadre du règlement des fonds de concours et de l'article 2.1.3 relatif aux grands projets communautaires, il est prévu la possibilité pour les communes d'apporter un fonds de concours en cas d'implantation sur leur territoire d'une opération communautaire dont le montant est supérieur à 500 000 €.

La Commune de Bressuire est sollicitée pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 250 000 €.

Les crédits relatifs à ce fonds de concours seront à budgéter en 2021.

Une convention entre les deux collectivités devra préciser les modalités de versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'un fond de concours de 250 000 € à verser à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour les travaux du Pôle d'échange multimodal (y compris la passerelle) ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : adopté à l'unanimité

Fonds de concours de la commune de Bressuire à l'Agglo2b pour la Cité de la Jeunesse & des Métiers

Madame le Maire explique que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais réalise les travaux de la Cité de la Jeunesse et des Métiers

L'estimation des coûts des différents éléments constitutifs du programme pris en charge par la Communauté d'Agglomération est d'un montant de : 3 989 300 €

Dans le cadre du règlement des fonds de concours et de l'article 2.1.3 relatif aux grands projets communautaires, il est prévu la possibilité pour les communes d'apporter un fonds de concours en cas d'implantation sur leur territoire d'une opération communautaire dont le montant est supérieur à 500 000 €.

La Commune de Bressuire est sollicitée pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 200 000 €.

Un crédit de 200 000 € a été voté au budget primitif 2020 à la ligne Fonds de Concours article 2041512.

Une convention entre les deux collectivités devra préciser les modalités de versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'un fonds de concours de 200 000 € à verser à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour les travaux de construction de la Cité de La Jeunesse et des Métiers ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : adopté à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux connexes de Noirlieu (nouveau chemin de Noirlieu)

Pascal GABILY explique que des travaux connexes à l'aménagement foncier sont prévus sur la commune de Noirlieu (nouveau chemin de Noirlieu) :

- Voirie rurale
- Plantations
- Hydraulique
- Maîtrise d'œuvre

Le montant des travaux est de :

- 133 288,00 € HT pour la création de chemins agricoles
- 53 020,00 € HT pour la plantation de haies (préparation sols, achats, plants, plantations...)
- 12 453,00 € HT pour les travaux de remise en culture
- 10 773,65 € HT pour le divers et imprévus

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **CONFIRMER** son engagement pour la réalisation des travaux connexes liés à l'aménagement foncier agricole et forestier. Le montant global de ces travaux est estimé à **209 535 € HT, dont 109 864 € HT à la charge de la commune ;**
- **SOLLICITER** l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre des travaux d'intérêt agricole (travaux de voirie, création de chemin) inscrits au schéma directeur à hauteur de 35 % **du montant réel de 133 288 € HT, soit 46 651 € HT ;**
- **SOLLICITER** l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre des travaux connexes d'intérêt général inscrits au schéma directeur (plantation de haies) à hauteur de 60 % **du montant total estimé à 53 020 € HT soit 31 812 € HT ;**
- **SOLLICITER** l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention ;
- **S'ENGAGER** à maintenir en bon état de fonctionnement les ouvrages exécutés ;
- **S'ENGAGER** à assurer le financement de la partie des travaux non couverte par la subvention.

Pierre MORIN demande qui a été sollicité pour la plantation des haies ?

Pascal GABLY répond que c'est l'association Bocage Pays Branché qui va gérer la plantation, et que des scolaires seront invités à participer.

VOTE : adopté à l'unanimité



Jean-François MOREAU indique que le point relatif à la contractualisation d'un emprunt a été retiré de l'ordre du jour car les offres de la banque n'ont pas été reçues à la suite d'un problème informatique. Ce dossier sera présenté au prochain Conseil Municipal.

Questions diverses :

Stéphanie FILLON explique que les maires délégués vont recevoir un mail concernant le budget participatif, et qu'il ne faudra pas hésiter à se retourner vers la Maison des Associations pour transmettre les coordonnées des associations qui n'auraient pas été destinataires du mail initial.

Fin de séance à 20h40



Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 16 novembre 2020



Le Secrétaire de séance,

Pascale FERCHAUD



Le Maire,


Emmanuelle MENARD

